

Pâquis

Puni pour avoir gonflé les loyers des prostituées

Un nonagénaire est reconnu coupable d'usure au détriment de deux locataires

Fedele Mendicino

Fait rare à Genève: un propriétaire est condamné pour avoir profité de la situation de dépendance de deux prostituées. Selon nos informations, le nonagénaire, qui possède notamment un immeuble à la rue de Berne, a été sanctionné cette semaine pour usure et contrainte. D'après l'ordonnance pénale du premier procureur Stéphane Grodecki, le prévenu écope de 180 jours-amende avec sursis et doit payer 2500 fr. de frais de procédure. Il est également prié de s'acquitter d'une amende de 10 000 fr. sous peine de passer 45 jours derrière les barreaux. Et il doit encore 74 000 fr. à l'Etat.

413% de majoration

Pourquoi une telle somme? Aux yeux du Ministère public, le propriétaire, qui louait par exemple un trois-pièces 6000 fr. par mois, encaissait des loyers abusifs auprès de deux péripatéticiennes entre 2010 et 2012, se procurant ainsi «un avantage pécuniaire injustifié de 74 274 fr.» Des majorations usuraires jusqu'à 413% par rapport à un loyer initial normal, conclut le Parquet. Cette «créance compensatrice» est due à l'Etat. Pourquoi à l'Etat? Car à ce jour,

les prostituées n'ont pas fait valoir de prétentions. Auquel cas, elles pourront se faire allouer une part de l'argent versé à l'Etat.

En raison de la crise du logement, écrit le premier procureur, les prostituées sont contraintes d'accepter des loyers ou des majorations de loyer exorbitants afin d'obtenir un contrat de location ou de le conserver. C'est le cas de A. et N., des femmes qui ne «disent pas ou ne parlent pas correctement le français». Elles se sont retrouvées «dans un état de gêne et de nécessité qui les a contraintes à accepter les conditions du prévenu afin de pouvoir exercer leur profession». Une des prostituées se sent flouée: «Il avait 90 ans, je n'aurais jamais imaginé qu'il pourrait abuser de ma confiance.»

Pourtant, durant la procédure, le propriétaire a déclaré ne pas savoir que A. voulait exploiter un salon de massage dans l'appartement. «Des déclarations contredites par les éléments du dossier, relève l'ordonnance. Car tous les appartements de l'immeuble sont occupés par des prostituées qui y exercent leur activité.» Convoqués par la justice, trois représentants de régies ont déclaré que le prévenu était le seul à décider de la gestion des lieux. De la fixation du loyer au choix des locataires, en passant par la résiliation du bail, mettant les régies devant le fait accompli. Ce fut notamment le cas lorsque le vieil homme a décidé en avril 2012 de changer le cylindre de la porte de l'appartement de A., en retard dans le paie-

ment de loyers. «Il ne pouvait se faire justice lui-même, note l'ordonnance. Il lui appartenait de procéder par les voies légales, étant précisé qu'il a demandé à la régie de retirer la requête en évacuation. La contrainte exercée était donc illicite.»

Les filles n'osaient pas

Cette affaire a éclaté en 2013. Le 15 février, la Ville de Genève a dénoncé les faits au Ministère public. A l'époque, les prostituées, elles, n'osaient pas porter plainte par crainte de perdre leur travail et leur logement. Un an plus tard, la justice perquisitionne les trois régies gérant des immeubles du prévenu. Des régies mises aujourd'hui hors de cause dans cette procédure.

«Des pratiques d'un autre temps»

● Entendu par la police, le prévenu déclare qu'il lui arrivait de fixer les loyers «en restant attentif aux prix du marché». Il affirme que c'est A. qui l'a contacté pour trouver un appartement sans lui dire qu'elle souhaitait y exploiter un salon de massage. Il indique avoir eu vent de ce projet commercial au moment de signer le contrat de location à la régie. Il pensait alors, dit-il, que celle-ci avait donné son feu vert à A. pour exercer sa profession dans l'appartement. Il soutient que c'est la locataire qui lui a proposé un loyer de 6000 fr.

Selon lui, il n'encaissait pas les loyers lui-même et il ne savait pas comment A. versait son dû à la régie. Il raconte aussi avoir convoqué la locataire, qui lui devait 28 000 fr., dit-il, dans son bureau le 23 avril 2012 pour lui faire ensuite signer une résiliation du bail. A. croit signer un nouveau bail. «Elle a très bien compris la teneur de ce document et elle m'a restitué la clé, soutient-il. J'ai fait changer le cylindre de la serrure le lundi suivant, avec l'accord de A.» Les avocats du prévenu, qui peuvent recourir contre l'ordonnance,

répètent que l'appartement était vide lorsque le cylindre a été changé et qu'aucune garantie de loyer n'a été versée: «Il ressort de l'ordonnance que A. sous-louait trois chambres à des prostituées. Alors qu'elle devait réaliser une confortable plus-value, à en croire la presse qui évoquait des loyers de 100 fr. par chambre et par nuit, A. n'a pas été inquiétée par la justice.» Avocat de A., Me Mattia Deberti rappelle que sa cliente est une victime: «Cette décision est exemplaire. J'espère qu'elle mettra fin à des pratiques d'un autre temps.» F.M.



Passionné par la production de fruits et légumes, Johann Favre s'est vu attribuer le col tricolore au terme d'une épreuve de cinq heures.

Un primeur carougeois distingué en France

Johann Favre a reçu le titre de Meilleur ouvrier de France lors du récent Salon de l'agriculture de Paris

Un marchand en gros de fruits et légumes de Carouge a été distingué à Paris. Lors du récent Salon de l'agriculture, qui s'est tenu à la fin de février, Johann Favre, 34 ans, a été sacré Meilleur ouvrier de France. Cela au terme d'une épreuve de cinq heures, où il s'agissait de monter un étalage de primeurs représentant de manière créative une vision du métier en 2050. Le tout en direct, sous les yeux du public. Sur quatorze candidats, cinq ont finalement pu arborer sur leur veste vert pistache le fameux col tricolore tant convoité.

«J'ai réalisé un étalage avec l'abeille pour fil conducteur, parce que c'est un symbole du lien entre l'homme et la nature et que sans abeilles, il n'y aurait ni fruits ni légumes», explique le lauréat genevois. Les candidats étaient aussi jugés sur leur capacité à parler de leurs produits au jury composé de professionnels de la filière. La sélection des candidats avait débuté il y a deux ans.

Fils du patron de l'entreprise François Brasier SA, qui a son entrepôt au marché de gros de Carouge, Johann Favre est né dans

une famille de producteurs agricoles haut-savoyards. Véritable passionné, il baigne dans le métier depuis tout jeune: «A 14 ans, je faisais déjà les marchés avec mon père et j'adorais ça, confie-t-il. C'est le plus beau métier du monde! On voyage, on découvre des produits, on goûte et puis on partage.» Il se fait un devoir de transmettre sa passion des fruits et légumes, notamment aux plus jeunes: «J'ai toujours un coin que j'appelle «les petits choux», où les enfants peuvent toucher et goûter les produits.»

Dans un métier en pleine évolution, Johann Favre s'efforce de développer les fruits et légumes traités, préparés et vendus en bocaux, comme les cardons ou les confitures à l'ancienne, sans agents conservateurs. Il privilégie la production agricole régionale labellisée GRTA (Genève Région Terre Avenir). Il s'est aussi fait une spécialité des fleurs comestibles et autres fines herbes peu courantes, telles que la pimprenelle, le genépi et la népète. Cela lui a valu de fournir de grandes toques comme Philippe Rochat et Claude Legras.

Ce titre de meilleur ouvrier de France est une vraie consécration pour lui: «Tenter ce concours, c'était une façon de me remettre en question. Et aussi une bonne bouffée d'adrénaline!»

Antoine Grosjean

Pour voir l'éclipse depuis le lac, il fallait être patient

Réunis à la Perle du Lac, passionnés et amateurs ont attendu l'éclipse, laquelle n'a été visible que durant une vingtaine de minutes

Les nuages ont volé la vedette à la lune et au soleil. Pour la première fois depuis 1999, une éclipse partielle était visible hier en Suisse. Mais pendant longtemps, passionnés, écoliers et simples curieux, réunis en nombre à la Perle du Lac, ont surtout observé le ciel gris et les nuages.

«Le vent a poussé les nuages et ces derniers masquent désormais le soleil», constate Eric Maystre, membre de la Société astronomique de Genève (SAG). Avec le Musée d'histoire des sciences, la SAG a organisé une séance d'observation depuis le bord du lac. Des dizaines de passionnés ont amené leurs télescopes.

Sergio, 10 ans, est venu avec sa classe de l'école primaire des Charmilles. «J'espère qu'on arrivera à voir l'éclipse», dit-il. Ces derniers jours, on a lu des fiches et regardé un épisode de *C'est pas sorcier* sur le sujet. «On leur a aussi expliqué comment on fait pour regarder l'éclipse de manière sûre, indique Jan, son maître d'école. Malheureusement, on n'a que trois paires de lunettes de protection. Elles étaient en rupture de stock dans toute la ville.»

L'éclipse doit durer de 9 h 20 à 11 h 30 environ, mais à 10 h 30, alors qu'elle est à son maximum, occultant jusqu'à 70% du soleil, on ne voit toujours rien. La déception point à l'horizon.

Mais pas longtemps. Sergio et ses



Finnian regarde l'éclipse sur un téléphone, la faute aux nuages. Cet écolier de 9 ans a «raté l'école» pour observer le phénomène et compte même faire un exposé dessus. GEORGES CABRERA

jeunes camarades improvisent une partie de football. Des conversations animées s'engagent entre passionnés et amateurs d'astronomie. Plusieurs spectateurs se rabattent sur un ordinateur portable ou leur smartphone pour observer le phénomène. Plus loin, un groupe d'universitaires joue de la guitare pour «chasser les nuages». «Tous les moyens sont bons», glisse Valentina. A l'aide de mappemondes et de boules en Sagex, les équipes du Musée d'histoire des sciences «expliquent ce qu'on ne peut malheu-

reusement pas voir»: comment se produit une éclipse, ce qu'est un équinoxe ou encore la vie du savant Galilée. En face, un auditoire nombreux, hétéroclite et attentif.

On pensait que cela finirait dans la déception, mais non. Il est 11 h 15 et un rayon de soleil perce. Une spectatrice s'écrie: «On la voit un petit peu!» Ruée sur les lunettes de protection mises à disposition par la SAG et le Musée d'histoire des sciences. «Si, si, je la vois. C'est magnifique», sourit Annie Comte, là depuis deux heures.

Au fait, que voit-on à travers ces lunettes bizarres ou ces télescopes armés de filtres spéciaux? «Une boule rouge avec un petit bout qui manque, comme un croissant», raconte Luca, 8 ans. La prochaine éclipse partielle est prévue le 10 juin 2021 à Genève. Sans nuages?

Théo Allegrezza

Découvrez la galerie de photos sur www.eclipse.tdg.ch

PUBLICITÉ

Vous cherchez un appui pour comprendre un courrier administratif ?

0800 44 77 00
NUMERO GRATUIT

MINI INFO SERVICES vous répond

Quatre espaces à disposition pour vous écouter, vous informer, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches.

PLAINPALAIS Rue Dancet 22
SERVETTE Rue Hoffmann 8
PÂQUIS Rue Gautier 18
EAUX-VIVES Rue de Montchoisy 50

Genève, ville sociale et solidaire
www.ville-geneve.ch